

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/43

Objet : 43 - Signature d'une convention avec l'entreprise SAS Vaudry Distribution pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. SIRET de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de directeur de l'entreprise SAS Vaudry Distribution de Vire, le jeudi 24 avril 2025 de 11h00 à 18h00 pour l'organisation d'une rencontre entre des lycéens et des professionnels autour des Ecrivains du Bac.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'entreprise SAS Vaudry Distribution, 9 rue Notre Dame 14500 Vire, représentée par M. SIRET directeur, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker, le jeudi 24 avril 2025, pour un montant total de location de 496 € T.T.C. (Tarif « entreprises privées » pour l'année 2025).

Fait à Vire Normandie, le 10 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250317-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 17/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

